

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

AOÛT – SEPTEMBRE – OCTOBRE 2020



S O M M A I R E

Edito	P3
Agenda 2020	P4
Entretien avec Juliette Auricoste, directrice du programme Petites ville de demain	P5
La nécessité d'accompagner les opérateurs de téléphonie mobile vers des pratiques respectueuses du paysage et du cadre de vie Synthèse du Webinaire du jeudi 10 septembre	P7
Ce que veulent les Parcs en matière d'Observatoires Photographiques du Paysage Synthèse du Webinaire du jeudi 24 septembre	P11
Ateliers Hors les murs, déposez un dossier de candidature ! La huitième vague de candidature est ouverte jusqu'au 4 décembre 2020	P18



Le COVID-19 a remis sur la table politique la question territoriale. A l'image des autres collectivités locales, il est primordial de permettre aux Parcs de jouer pleinement leur rôle dans l'aménagement du territoire. Il faut le faire car ils sont garants de la traduction des ambitions de la charte en actes. Il faut le faire aussi car ces derniers doivent de plus en plus souvent rendre compte des effets du classement auprès de leurs habitants. Le New Deal numérique illustre parfaitement les limites d'un aménagement qui tomberait dans la facilité et l'urgence. Lorsque les opérateurs travaillent avec les communes et les Parcs naturels régionaux, ils trouvent des compromis acceptables. En revanche, quand on passe trop vite du « National à la Commune » et qui plus est, dans des communes rurales, les situations peuvent rapidement virer au blocage. Éviter ces blocages c'est tout le sens de notre action. Notre expertise et nos compétences doivent être mobilisées, en toute confiance et transparence et le plus en amont possible. C'est également le cas pour le programme Petites villes de demain. Le gouvernement, par le biais des préfets, a exprimé le souhait d'associer le plus possible les territoires de projet dont les Parcs naturels régionaux. Dans cet esprit, vous trouverez un entretien très encourageant de Juliette Auricoste directrice de ce programme à l'ANCT. Surtout, n'hésitez pas à participer aux différents comités et à vous faire connaître et reconnaître auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations régionale qui dispose de crédits d'animation et d'investissement pour venir en renfort des communes sélectionnées mais aussi qui intervient sur la mise en place de postes d'animation mutualisés sur ce programme.

L'accord national que nous avons signé doit motiver ce type de collaborations.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce numéro.

Éric Brua
Directeur

Agenda 2020

Webinaires

Jeudi 10 décembre 2020 de 14h à 16h : Quand l'enseignement supérieur investit le projet local. Ateliers hors les murs retours d'expériences et rencontres, dans le cadre du programme Petites villes de demain

Pour participer à la réunion :

<https://us02web.zoom.us/j/82963036155?pwd=T2VyNDk2RWRYamhBZFhzMGZYR1Y0QT09>

Vendredi 11 décembre 2020 de 14h à 16h : Zéro Artificialisation Nette et Parcs naturels régionaux

Pour participer à la réunion :

<https://us02web.zoom.us/j/89550084637>

Contact :

Nicolas Sanaa

01 44 90 86 36

nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Entretien avec Juliette Auricoste, directrice du programme Petites villes de demain

En quoi consiste ce programme *Petites villes de demain* et quel est l'objectif ?



La « petite ville » est structurante pour le quotidien de millions de français : elle irrigue l'ensemble de son bassin de vie : commerces, services publics, vie culturelle, scolarité des enfants... Les petites villes constituent un lieu où chacun peut se retrouver et construire du lien, en mobilisant pleinement la culture et le patrimoine, ciment indispensable pour nos territoires. Nous avons tous constaté les trésors d'innovation et de solidarité durant le premier semestre : les petites communes sont des territoires d'innovation économique et sociale, et elles peuvent en être fières.

Les petites villes sont confrontées à des enjeux majeurs qui touchent au quotidien : la mobilité, l'adaptation au grand âge, le défi de la jeunesse... avec un besoin avéré en ingénierie pour transformer les idées en projets, puis en réalisations.

Ainsi, Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des collectivités territoriales, a lancé le 1^{er} octobre dernier le programme national *Petites villes de demain*, pour donner aux élus les moyens de réussir leurs projets de territoire, pour des communes dynamiques, fortes de leur qualité de vie et engagées dans la transition écologique : 3 milliards d'euros vont être mobilisés durant les six prochaines années pour soutenir un millier de centralités, c'est-à-dire rénover l'habitat et les espaces publics, développer de nouveaux services publics et valoriser nos patrimoines et nos paysages... le programme *Petites villes de demain* est un outil opérationnel pour la mise en œuvre du plan de relance.

Pour réussir la transformation des territoires, le programme soutient les collectivités par un apport inédit en ingénierie d'une part, par l'intégration à un réseau professionnel – le Club *Petites villes de demain* – pour s'inspirer et oser sauter le pas, et enfin par le soutien des actions sur les différentes thématiques pour des villes et territoires dynamiques, riches de leur qualité de vie et engagés dans la transition écologique. Ce programme « cousu-main » permet un apport différencié auprès de chaque territoire.

Cette volonté de différenciation se traduit par un catalogue de mesures thématiques qui permet à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse ciblée à un besoin spécifique. L'offre de services pourra être complétée par des mesures portées par les acteurs locaux qui le souhaiteront : collectivités, agences de l'eau... le programme est un cadre d'action qui s'enrichira des initiatives, tant locales que nationales.

Le programme est un cadre d'action partenarial : plus de 30 partenaires sont déjà impliqués, et en particulier les partenaires financiers : aux côtés des différents ministères impliqués et en premier lieu le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sont mobilisés l'ANCT, la Banque des territoires, l'ANAH, le Cerema, et l'ADEME. Le programme est piloté par l'ANCT, qui joue un rôle de « chef d'orchestre ». *Petites villes de demain* est largement déconcentré : la sélection des communes, et l'accompagnement des collectivités retenues relèvent des préfets, délégués territoriaux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Comment les Parcs naturels régionaux peuvent-ils mobiliser ce dispositif et en être les contributeurs aussi ?

La Fédération des Parcs naturels régionaux est l'un des premiers partenaires à s'être engagés dans la démarche. Par leurs missions et leurs modes d'actions, les Parcs sont et seront des acteurs structurants pour la définition et la réussite des projets de territoire.

D'ores et déjà, nous avons identifié ensemble que le dispositif de l'Atelier Hors les murs est particulièrement pertinent dans le cadre du programme. Ces ateliers développés par la Fédération des parcs permettent à des étudiants de formations diverses de travailler en immersion dans une ville du Parc sur un projet de revitalisation.



D'autres actions partenariales seront définies tout au long du déploiement du programme, notamment par l'accompagnement de projets de territoire, à l'occasion de partages autour de retours d'expérience au sein du Club *Petites villes de demain*, et pour contribuer à l'identification des freins et leviers dans les dynamiques territoriales.

Pour en savoir plus sur le programme et suivre son actualité :

<http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>

Juliette Auricoste

Directrice du programme Petites villes de demain

Courriel : juliette.auricoste@anct.gouv.fr

La nécessité d'accompagner les opérateurs de téléphonie mobile vers des pratiques respectueuses du paysage et du cadre de vie

Synthèse du Webinaire du jeudi 10 septembre



Une conférence téléphonique consacrée au sujet de l'intégration paysagère des antennes-relais a été organisée le 10 septembre dernier par la Fédération des Parcs. Ce temps a permis à chaque Parc présent d'exposer les difficultés rencontrées sur son territoire mais également d'échanger sur leurs attentes par rapport au soutien apporté à l'échelle nationale par la Fédération.

Vous trouverez-ci après la synthèse de ces échanges.

La nécessité d'établir un nouveau modèle en matière de téléphonie mobile pour changer la donne

- Ce Webinaire spécifique aux antennes relais constitue, pour l'année 2020, le deuxième temps consacré au thème de l'intégration paysagère des réseaux aériens dans les Parcs. Une première conférence téléphonique avait été organisée le 23 janvier 2020.

Ces échanges, font suite aux multiples retours des Parcs sur les nombreuses tensions survenues par rapport à l'implantation d'antennes relais et à la non prise en compte des préconisations du syndicat mixte, sans oublier les recours administratifs initiés par les opérateurs à l'encontre des communes des Parcs.

- Deux échanges ont eu lieu entre la Fédération des Parcs et la Fédération française des télécommunications constituée des 3 opérateurs principaux (Orange, SFR et Bouygues). La réunion, organisée le 4 septembre dernier entre la Fédération des Parcs, les opérateurs et le directeur Fédération française des télécommunications notamment permis d'identifier des pistes de travail :

- la possibilité des Parcs à être associés en amont de la promulgation des décrets pour porter à la connaissance des opérateurs : les enjeux identifiés ainsi qu'un éclairage sur les choix préférentiels à l'implantation d'antennes, selon les stratégies et les sensibilités paysagères définies ;

A noter : un délai d'action de 24 mois est imposé aux opérateurs pour couvrir les zones blanches identifiées, sous peine d'amende en cas de non réponse de ceux-ci aux attentes de l'arrêté ;

- le rôle à jouer de la Fédération des Parcs suite aux signalements remontés du terrain concernant les points de tension et les éléments d'incompréhension ;
- favoriser les liens en amont entre les techniciens de Parcs à même de les guider dans les choix pertinents et les techniciens opérateurs intervenant en périmètre de Parcs.

- Quatre points d'accord entre les deux fédérations, sur lesquels les directeurs de Parcs se sont montrés favorables, concernent ainsi :

- le positionnement des Syndicats mixtes de Parcs au regard des arrêtés relatifs aux secteurs d'implantation des équipements de téléphonie mobile ;
- l'intégration des Parcs au sein des groupes de projets mis en place pour déterminer les secteurs de déploiement des antennes-relais ;
- l'établissement de liens entre l'opérateur et le syndicat mixte de Parc sur le terrain ;
- la contribution des Parcs à la mission France mobile, au niveau national. A ce titre, la Fédération projette la rédaction d'un courrier dont une copie sera adressée à l'attention de l'ANCT, de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, ainsi qu'à Renaud Muselier, Président de Régions de France.

La difficulté des Parcs à sensibiliser les opérateurs de téléphonie mobile

Le *Parc naturel du Vercors* rencontre sur son territoire une problématique de mutualisation, sur une très courte distance, d'équipements d'antennes-relais. Bien que les deux collectivités concernées soient présentes au sein d'une même intercommunalité, aucun travail de concertation n'a été engagé entre elles par les opérateurs. Le Parc tente de faire le lien avec la communauté de communes qui, de son côté, n'a pas été sollicitée. Le Parc, dont la charte en révision appréhende cette question dans l'un de ses objectifs de qualité paysagère en cours de rédaction, a pris pour référence le travail de préconisations formulées par le Parc du Pilat.



En *Région des Hauts-de-France* une instance de concertation régionale sur la radiotéléphonie mobile a été créée à la demande de la préfecture, en 2001. Pilotée par l'UDAP, cette autorité associe opérateurs, DDTM, DREAL ainsi que les Parcs naturels régionaux *Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale et Avesnois*. Ce cadre, auquel les opérateurs ne peuvent se soustraire, favorise la délivrance de préconisations en amont des projets pensés par les trois Parcs. Ces derniers ont engagé, en collaboration avec les Parcs Oise Pays-de-France et de la Baie de Somme Picardie

maritime, la réalisation d'un guide à destination des opérateurs et des élus, qui permet d'évaluer les modalités d'applications et les difficultés rencontrées.

Le Parc des Caps des Marais d'Opale, semble avoir trouvé une bonne entente avec les opérateurs à l'exception de TDF, dont les équipements ont un impact notable en matière de détérioration des paysages. Sur ce point, il est à noter l'installation parfois contrainte des opérateurs sur les pylônes de l'hébergeur. Un mécontentement notable est apparu chez les opérateurs, les infrastructures de TDF n'ayant pas été étudiés pour couvrir le secteur initialement souhaité.

Le *Parc naturel des Vosges du Nord* est régulièrement consulté, pour avis, par les opérateurs et leurs sous-traitants dans le cadre du NewDeal Mobile. En revanche, ce principe semble être davantage à l'appréciation de chaque opérateur en ce qui concerne la densification de réseau de téléphonie. Le Parc a notamment évoqué sa difficulté majeure à être force de propositions en matière de solutions

alternatives, en raison d'une absence de connaissances techniques des agents sur le sujet de la téléphonie.



Différents procédés de déploiement d'antennes-relais sont présents sur le **Parc de Lorraine**. Deux communes ont notamment adhéré au dispositif de couverture ciblée. Ce dispositif permet aux territoires en carence de réseau de pouvoir ainsi bénéficier d'une couverture. Le Parc, associé dans ce cadre aux commissions, procède actuellement avec les deux communes au choix des parcelles pouvant constituer l'implantation la moins impactante pour le paysage. Le Parc s'interroge en revanche, sur l'ensemble des autres programmes de déploiements de téléphonie mobile,

essentiellement basés sur une logique commerciale et pour lesquels, aucune visibilité n'est donnée sur la stratégie déployée. L'autre point de complexité réside dans la présence sur le territoire de l'hébergeur TDF, non soumis à la consultation publique et pour lequel, seule une déclaration préalable de travaux est requise. Très peu d'arguments juridiques propices à la remise en question de l'installation de leurs supports existent à ce jour.

Le **Parc des Millevaches en Limousin** assez peu associé aux projets d'antennes-relais, dispose d'une marge de manœuvre restreinte pour intervenir sur la localisation des équipements mis en place sur son territoire. Une infrastructure implantée par TDF a donné lieu au respect très partiel des mesures compensatoires demandées par le Parc. Cette dernière a par ailleurs été installée à 20 mètres d'une première antenne dont le démontage s'est avéré impossible, selon le principe de mise en concurrence entre les opérateurs.

Le **Parc de la Montagne de Reims** est régulièrement sollicité par les opérateurs, en amont de la phase de dépôt des déclarations préalables aux travaux d'équipements. Les échanges régulièrement réalisés sur le terrain en présence d'acteurs locaux (agriculteurs, viticulteurs), a favorisé la réinterrogation des secteurs prévus pour l'accueil d'antennes. Cette entente découle notamment du passif du territoire, sur lequel a été mise en place, dans les années 1975, une antenne de 135 mètres. Les tensions qui ont en découlé ont ainsi contribué à faire évoluer les échanges instaurés entre le Parc et les opérateurs.

Le **Parc des Volcans d'Auvergne** sur lequel la problématique est naissante, a récemment été sollicité par des habitants dans le cadre de l'implantation d'une antenne-relais, pour laquelle le syndicat mixte n'a pas été associé par les opérateurs. Cette antenne, qui avait tout d'abord fait l'objet d'un avis défavorable, a été implantée en site inscrit !

Un fort souhait de mobilisation pour rendre au paysage son caractère emblématique exceptionnel



- La préparation d'un courrier rédigé à l'intention de France Mobile en vue d'une meilleure prise en compte de l'avis des Parcs naturels régionaux sur le sujet de l'intégration paysagère des antennes-relais. Une copie de ce courrier sera adressée à l'attention de l'ANCT, de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, ainsi qu'à Renaud Muselier, Président de Régions de France.

- La Fédération propose de travailler au plan national afin que l'avis des Parcs, sur ce dossier, soit davantage pris en compte.

- L'hétérogénéité des situations et des fonctionnements mis en lumière par les témoignages respectifs de Parcs, avec néanmoins un fil rouge : la complexité à travailler avec les opérateurs au profit de la



qualité d'intégration paysagère des équipements et la difficulté à participer aux instances prévoyant l'installation des dispositifs. Au regard de ce constat, chaque Parc est invité à faire remonter à la Fédération sa situation vis-à-vis des opérateurs et de l'intégration paysagère.

- La nécessité d'élargir le partenariat engagé avec les opérateurs de téléphonie aux autres partenaires privés concernés tels que TDF ou ceux rattachés aux réseaux autoroutiers (SANEF, ETC), toute infrastructure relative aux antennes relais devant être soumise à l'avis du Parc.

D'autres types de partenaires tels que les Architectes des

Bâtiments de France peuvent par ailleurs être sensibilisés au positionnement des Parcs, en raison du lien qui les relie sur les questions de qualité architecturale et de patrimoine bâti.

- La demande, par un certain nombre de Parcs, d'un appui juridique sur le plan national. La Fédération prospecte avec un cabinet juridique pour un appui, en préalable des actions de plaidoiries initiées par les opérateurs. L'ensemble des demandes juridiques en provenance des 56 Parcs pourrait être mutualisé comme support de référence, mobilisable par l'ensemble du réseau.

- Le besoin d'une base de connaissances techniques des Parcs, à des fins de contre-expertise, pourrait être apporté par l'association Robin des Toits.

<https://www.robindestoits.org/>

- L'intégration dans la démarche fédérale d'une réflexion portant sur un contrôle de la mise en concurrence au profit d'une « concurrence harmonisée » limitant les implantations répétées d'équipements sur un périmètre proche.

- La capitalisation des expériences et délibérations prises par les Parcs en matière d'intégration paysagère des antennes-relais. Ce travail s'accompagnera d'une synthèse relative au positionnement national.

- La nécessité pour les Parcs de rester transversaux dans leur approche, en émettant des points d'alerte et en veillant à l'arbitrage entre le sujet de l'intégration paysagère et celui du principe de précaution sanitaire.

Nicolas Sanaa

Courriel. nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 06 63 47 46 77

Ce que veulent les Parcs en matière d'Observatoires Photographiques du Paysage

Synthèse du Webinaire du jeudi 24 septembre



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Pilat (Itinéraire 1).
Valla-en-Gier (42) - Col de la croix du Planil : 1993, 1997, 1999.

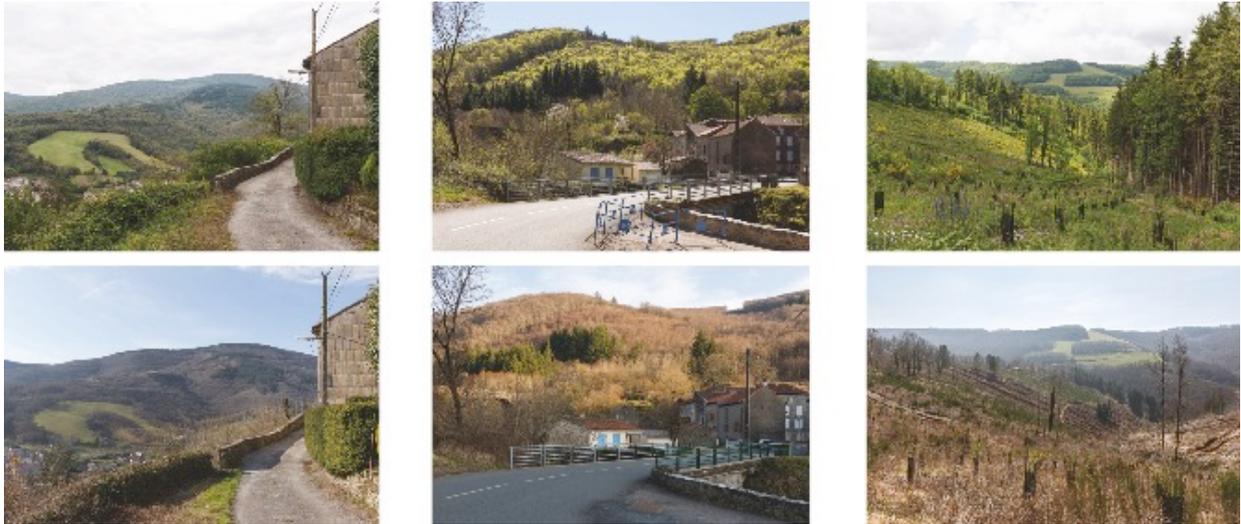
Le 24 septembre, la Fédération des Parcs a organisé un Webinaire qui a permis, d'une part, d'exposer les différentes pratiques des Parcs et de discuter sur les réflexions à poursuivre en réseau pour l'Observatoire Photographique du Paysage. Voici la synthèse de ces échanges.

Un rappel de l'histoire récente : de l'état des lieux au projet de recherche visant à faire de l'outil un appui à l'aménagement du territoire

La sollicitation de la Fédération des Parcs par le Ministère de l'écologie pour conduire une étude destinée à l'inventaire complet des pratiques de Parcs, en 2013, marque l'engagement dans la réflexion sur les Observatoires Photographiques du Paysage à l'échelle du réseau. Cet état des lieux dans lequel ont été recensées 25 Observatoires Photographiques du Paysage en place et 2 démarches en réflexion, a mis en lumière une utilisation majoritaire de l'observatoire : dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'éducation au territoire, d'échange avec les élus ou dans le cadre d'actions participatives avec les habitants. La mobilisation de l'outil par certains Parcs pour le suivi de la charte ou la gestion de l'espace a également révélé l'important potentiel contributeur de l'Observatoire Photographique du Paysage à la planification.

La montée en puissance et la volonté des Parcs à mobiliser l'outil sur les logiques de maîtrise de l'espace a conduit la Fédération à proposer, en 2015, une démarche pour la mise en place d'un réseau d'échange sur l'Observatoire Photographique du Paysage. Deux journées ont été organisées : l'une, en interParcs autour de la mise en réseau des Observatoires Photographiques du Paysage, l'autre élargie aux partenaires avec la finalité d'engager une réflexion sur la constitution d'un nouveau cadre méthodologique.

En 2016, l'implication du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du réseau des Parcs a donné lieu à l'organisation d'un colloque consacré aux acquis et perspectives de l'outil dans les politiques paysagères des Parcs. Cette journée ayant mobilisé plus de 100 personnes, a permis d'évaluer



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Haut-Languedoc : 2013, 2015.

- 1- Unité paysagère 4 : sillons-du-thoré - Labastide-Rouairoux.
- 2- Unité paysagère 6 : collines et ravins du plateau de montredon - Lacaze.
- 3- Unité paysagère 9 : Echine et versant nord de la montagne noire - Arfons.

l'intérêt réel porté à cet outil. Le réseau s'est également fortement mobilisé lors de la promulgation de la *Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*, en vue d'inclure de manière systématique l'Observatoire Photographique du Paysage lors de la création d'un Parc ou de la révision de charte. En 2017, l'ensemble du travail produit a abouti à la capitalisation des données récoltées dans le Réseau Social d'Entreprise de la Fédération des Parcs, sous la forme d'une interface dédiée au remplissage et à la réactualisation des éléments relatifs aux démarches existantes ou en projet recensées. La démarche de recensement et de mise à jour des Observatoires Photographiques du Paysage présents, qui a été renouvelée chaque année jusqu'en 2018, avec 30 démarches créés et 12 en projet, a notamment conforté le maintien d'une implication forte des Parcs vis-à-vis du déploiement de l'observatoire. Rappelons d'ailleurs que les Parcs ont été particulièrement moteurs dans la construction de l'outil et des différentes évolutions dans le temps dont celui-ci a fait l'objet. Pour autant, les Parcs expriment pour la plupart, majoritairement dans l'échange et le retour d'expérience l'absence d'une expertise « solide » favorable à l'exploitation optimale de l'Observatoire Photographique du Paysage.

Les Parcs, des territoires fortement investis dans l'Observatoire Photographique du Paysage

- Le **Parc du Verdon** dispose d'un Observatoire Photographique du Paysage conçu en 2018 et dont les 60 points de vue sont rephotographiés chaque année. Deux reconductions du corpus d'images ont été réalisées à ce jour.

- Le **Parc de la Montagne de Reims** a mis en place un Observatoire Photographique du Paysage pour lequel ont été réalisées deux reconductions photographiques, en 2012 et 2016. Le Parc qui projette une nouvelle reconduction de ses clichés pour l'année 2021, s'interroge sur l'utilisation de son observatoire dans le cadre de la révision de charte lancée récemment.

- Créée en 2014, l'Observatoire Photographique du Paysage du **Parc du Haut-Languedoc** comprend 100 points de vue représentant les 18 unités paysagères du territoire. Le Parc, dont une première campagne a été réalisée par l'un de ses agents, projette l'engagement prochain d'une seconde reconduction des clichés en interne. Afin de valoriser son dispositif, le Parc engagera prochainement la réalisation d'un cahier de vacances à destination des 7-10 ans en lien à l'Observatoire Photographique du Paysage. Pour l'année 2021, est également prévue la mise en place d'une exposition itinérante sous la forme de panneaux imprimés sur toile canevas et déclinée selon deux entrées : par unités paysagères et par une entrée thématique.

- **Le Parc de Lorraine** est actuellement en recherche de financements pour la création d'un Observatoire Photographique du Paysage amené à s'inscrire dans une démarche transfrontalière et en articulation avec d'autres outils propices à son accompagnement. Le Parc a également pour objectif de mettre en corrélation son Observatoire Photographique du Paysage avec les données d'occupation du sol.

- L'Observatoire Photographique du Paysage Participatif du **Parc de la Brenne** a été constitué dans le cadre d'un travail de thèse réalisé entre 2009 et 2013 par Claire Blouin-Gourbillière. Un premier itinéraire composé d'une cinquantaine de photos a été constitué à cette occasion. Une réflexion par projets a par la suite été initiée autour de l'Observatoire Photographique du Paysage, notamment dans le cadre du projet des veilleurs du Paysage. Cette démarche partenariale, portée par le Parc et le CPIE a été lancée suite à l'arrivée, à l'été 2013, de la nouvelle chargée de mission en charge du paysage. Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées autour de l'Observatoire Photographique du Paysage et le premier itinéraire valorisé *via* une exposition dans laquelle les photos ont été mises en scène dans le paysage. En 2017, le Parc désigné lauréat de l'Appel à projets pour le Plan de paysage réalisé sur la communauté de communes Brenne Val de Creuse, a invité les veilleurs à travailler à l'élaboration d'orientations dans les communes des secteurs d'entité paysagère retenus. Parallèlement, a été constitué un site destiné au classement et à la mise à disposition des images pour les personnes investies dans la reconduction des points de vue. L'animation spécifique requise pour cette étape, qui n'a cependant pas pu être réalisée en raison du temps consacré au PLUi, a conduit à la démobilisation des veilleurs. Dans la lignée des actions préalablement réalisées, le Parc s'interroge aujourd'hui sur la manière de fédérer ses veilleurs au projet d'Observatoire du Bocage, qui prévoit d'associer les habitants du territoire volontaires pour l'inventaire des haies.

- Conçu en 1997 et adossé à la méthode nationale, l'Observatoire Photographique du Paysage du **Parc des Vosges du Nord**, a été réadapté aux besoins du territoire. Chaque année, 40 points de vue sont rephotographiés en deux campagnes, sans que soient reconduits de manière systématique les points d'origine. Le corpus photographique, régulièrement enrichi au regard des nouvelles problématiques identifiées, se compose à ce jour de 220 points d'observation. L'Observatoire Photographique du Paysage est mobilisé pour l'argumentation des porter à connaissance que le Parc réalise à destination des collectivités engagées dans l'élaboration de documents d'urbanisme. Une seconde exposition itinérante, en cours sur le territoire, est mise à profit d'ateliers de sensibilisation à l'évolution du paysage proposés aux scolaires et adultes. En raison de l'archive dont il dispose, le Parc souhaite engager un travail rétrospectif et prospectif au regard des évolutions observées et des orientation de la charte sur le territoire souhaité. Des fiches d'aide à la décision ont été créés, dans lesquelles ont été identifiés à partir de vues représentatives issues de séries photographiques complètes, les éléments constitutifs du paysage ainsi que les outils existants mobilisables pour atteindre ces objectifs. Une animation et un travail de sensibilisation sont toutefois requis pour la valorisation de ces fiches. Le Parc ambitionne désormais de faire de l'Observatoire Photographique du Paysage un outil partagé au sein des différentes disciplines, en raison des nombreuses problématiques appréhendables *via* l'Observatoire.



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Vosges du Nord (Itinéraire 11).
Site 41, Philippsbourg : 2000, 2005, 2016.



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.
Lachamp – Raphael – Suc du Montivernoux : 2005, 2005, 2014.

- **Le Parc des Landes de Gascogne** procède actuellement à la seconde reconduction photographique de son Observatoire Photographique du Paysage dont la création a eu lieu en 2015. Réalisé selon la méthode nationale, l'outil a pour particularité une prise en considération importante de la couleur. Le Parc procède actuellement au développement d'un porteur à connaissance numérique, élaboré sous la forme d'une carte narrative, avec l'objectif d'y intégrer l'Observatoire Photographique du Paysage à l'issue de la seconde reconduction et d'établir des passerelles lors de l'élaboration des projets.

- Inspiré de la méthode nationale et conçu sur la base d'un travail de sélection de photos d'archives, l'Observatoire Photographique du Paysage du **Parc des Ardennes** a largement été adapté aux spécificités locales. Une campagne photographique a été réalisée en 2011 par les chargés de mission du Parc, suivi d'une première reconduction à la mi-chartre en 2017. L'Observatoire Photographique du Paysage, mis en place à des fins d'évaluation de la charte et des Plans de paysage reste toutefois utilisé comme outil de sensibilisation dans le cadre d'animations grand public ainsi que pour les publications. Malgré les réflexions relatives à son évolution, le Parc ne dispose pas encore des moyens humains requis pour procéder à l'amélioration de son Observatoire Photographique du Paysage.

- Le lancement d'une réflexion pour la création de l'Observatoire Photographique du Paysage **de la Vallée de la Seine**, dont le portage est assuré par le **Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande**, le CAUE de la Seine-Maritime, le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine et le Centre Photographique Rouen Normandie, a pris effet fin 2017. Deux photographes recrutés en novembre 2019 réalisent actuellement la première campagne photographique préalable au partage des clichés, prévu prochainement en présence des aménageurs. Le Parc s'interroge dès à présent sur les modalités d'association des agents et de ses partenaires à ce dispositif inscrit dans une dynamique de convergence avec les autres observatoires présents sur la Vallée de Seine.

- Initié en 2005 selon la méthode nationale et composé d'un corpus principal de 60 photos, l'Observatoire Photographique du Paysage du **Parc des Monts d'Ardèche** a été reconduit chaque année, de 2005 à 2015, par les photographes professionnels du collectif *Les Panoramistes*. Une campagne de prise de vue a été réalisée en 2020 suite à l'adoption d'un nouveau pas de temps, à 5 ans, pour la reconduction des clichés. Une exposition présentant l'outil a été organisée en vue d'un travail de sensibilisation et un site internet consacré à la visualisation des photos. Malgré sa mobilisation dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la charte et d'actions pédagogiques à destination des collèges, l'outil reste pour l'heure sous-exploité.

A noter : Un groupe de travail à l'échelle des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur est en cours de constitution pour l'engagement d'une réflexion sur la valorisation de l'Observatoire Photographique du Paysage, *via* une application SIG.

- Conçu en 1997, l'Observatoire Photographique Paysage du **Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse** figure parmi les premières démarches mises en place à partir de la méthode nationale du Ministère de l'Environnement. Ce dispositif régulièrement reconduit depuis sa création, a été mis en veille suite au renouvellement de la charte en 2011 qui a conduit à l'extension du périmètre de Parc, avec le passage de

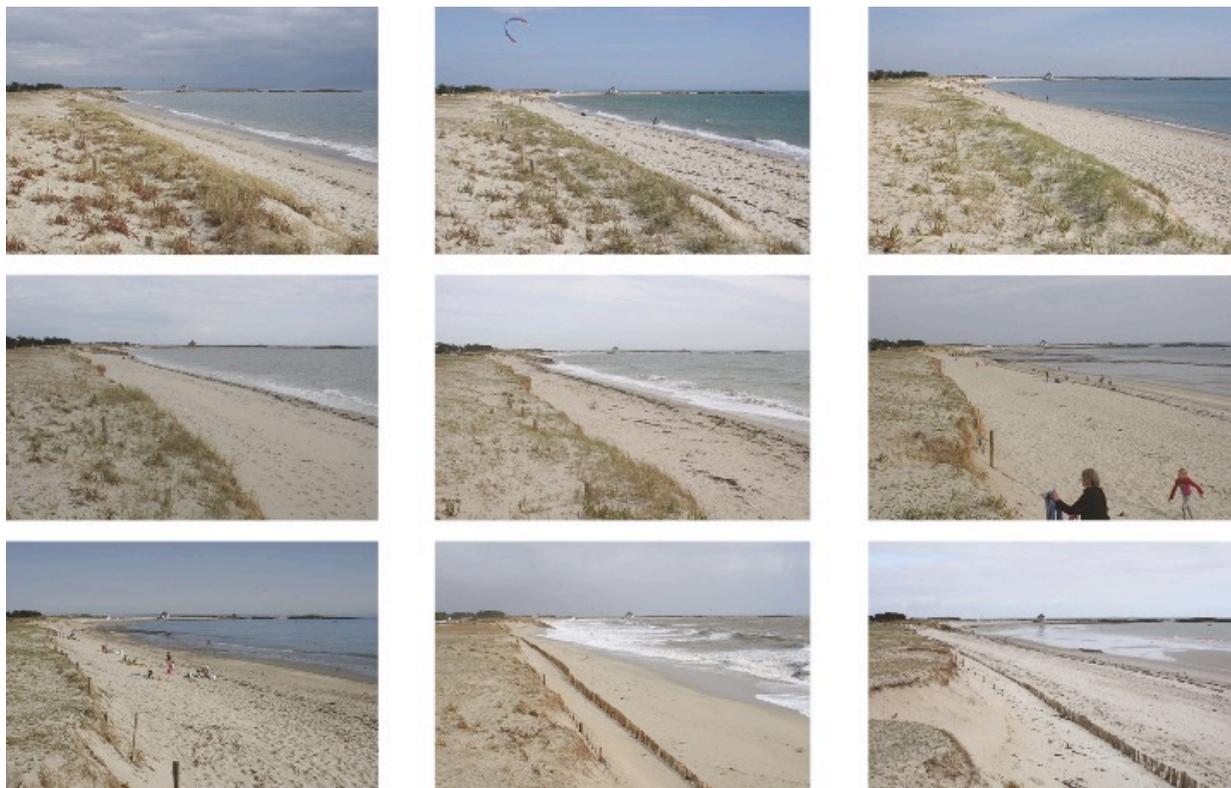
21 à 53 communes adhérentes. Son faible partage par les agents et les élus a incité le Parc à initier le lancement de deux chantiers. Le premier concerne la valorisation de l'ensemble du corpus ayant été produit, par la création d'un SIG réalisé à l'échelle des Parcs franciliens et dont le déploiement est en cours. Le Parc projette également d'utiliser les photos de l'Observatoire Photographique du paysage dans le cadre d'une action de sensibilisation au paysage, *via* la création d'un jeu pédagogique numérique à destination des scolaires et du grand public. Pour le second chantier, le Parc projette le redéploiement de son observatoire sur la partie de territoire non couverte, en vue d'une meilleure appropriation de l'outil par les acteurs locaux. Il est également question d'aboutir à une articulation entre les Plans de Paysage et l'Observatoire Photographique du paysage, dans la continuité du travail de mise en synergie entre paysage et biodiversité mené depuis 2011.

- Depuis 2019, le **Parc de l'Aubrac** a initié une réflexion concernant la création d'un Observatoire Photographique du paysage. Une stagiaire recrutée sur la mission paysage a proposé la création d'un Observatoire Participatif des Chargés de mission confinés, qui a conduit à l'animation d'un débat sur l'intérêt de l'outil à la sensibilisation des autres pôles. Le Parc, en cours d'interrogation sur la direction à prendre, dispose sur son territoire d'associations de photographie, à même de constituer une matière à projet enrichissante. Les journées consacrées à l'observatoire par la DREAL Occitanie, en 2018, a favorisé une prise de contact avec certains photographes professionnels. Une séance de travail avec Pierre Angelvin, photographe, sur la constitution d'un Observatoire Photographique du paysage participatif a notamment donné lieu au lancement d'une mission pour la mise en place d'un Observatoire Photographique de l'étalement urbain, dont la finalisation est en cours.

- Créé en 2006 et réalisé par un photographe indépendant, l'Observatoire Photographique du Paysage du **Parc des Caps et Marais d'Opale** comprend 116 points de vue répartis sur les 6 unités paysagères du territoire. Deux reconductions ont été effectuées en 2012 et en 2018. Une analyse de l'évolution des paysages conjuguant un travail de comparaison, l'élaboration de photomontages et de croquis, est actuellement menée par un bureau d'études mandaté à cet effet. Une réflexion vient par ailleurs d'être engagée par le Parc concernant la valorisation de l'Observatoire Photographique du Paysage qui a fait l'objet d'une démarche de recoupement avec le Plan de paysage du Boulonnais, dont le secteur comprend un nombre important de points d'observation. Une animation rattachée à un programme Interreg, mis en place dans le cadre du Plan de paysage, a également favorisé l'engagement d'une animation d'un réseau d'habitants, *via* Facebook, pour le partage sur Internet des clichés consacrés au bocage.



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional des Alpilles : 2011, 2013



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,
Sarzeau : 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014

- Une méthode locale a été définie pour l'Observatoire Photographique du Paysage **du Parc du Gâtinais français**. Créé il y a 10 ans et composé de 280 points de vue, ce dispositif a pour particularité d'associer les élus dédiés chaque année à la reconduction des clichés. Depuis 2019, des critères d'éco-conditionnalité ont été instaurés par le Parc pour une meilleure régularité dans le suivi photographique. Une stagiaire a été recrutée dans le cadre d'une mission de tri et d'analyse des clichés destinée à faciliter l'utilisation future de l'outil. Le Parc du Gâtinais, également associé aux Parcs franciliens dans le projet de création d'un SIG, a produit un ensemble de fiches destinées à un usage opérationnel plus optimal de l'Observatoire Photographique du Paysage.

- **Le Parc des Millevaches en Limousin** a été désigné lauréat de l'Appel à projets Plans de paysage 2017. Dans ce cadre, deux marchés publics produits dans une optique de convergence ont été lancés pour la réalisation du Plan de paysage et d'un Observatoire Photographique du Paysage. La recherche de cartes postales anciennes réalisée à l'occasion de la phase de préfiguration de l'Observatoire Photographique du Paysage a notamment permis d'évoquer les problématiques paysagères présentes sur le secteur étudié. Le Parc qui ambitionne de mobiliser le dispositif à l'occasion d'une évaluation des évolutions paysagères est actuellement en recherche de financements pour lancer son observatoire sur l'ensemble de son périmètre, préalablement à la mise en cohérence des clichés avec une cartographie interactive conçue par le sigiste du Parc. Des formations de sensibilisation ont également été proposées afin que les personnes investies puissent reconduire les photos sur place, à partir d'une carte sur laquelle chaque point de vue a été renseigné d'informations.

Un besoin de remobilisation et d'échange autour de l'outil

- La mise en place d'une démarche de réseau sur la mutualisation et la capitalisation d'expériences menées par les Parcs en matière d'Observatoires Photographiques du Paysage, conjuguée à un approfondissement sur les difficultés rencontrées par ceux-ci ;
- L'engagement d'un travail concernant les modalités de recherche de moyens financiers continus, favorables à l'exploitation régulière et à la pérennisation de l'outil ;
- L'élaboration d'une réflexion se rapportant aux Observatoires Photographiques du Paysage Participatifs avec pour finalité le déploiement d'une ou de plusieurs méthodologies ;

- La production d'une démarche de capitalisation des initiatives et des outils pédagogiques, dont seront extraites les actions ayant favorisé la mobilisation des publics et celles s'étant révélées infructueuses en termes de sensibilisation ;
- La récolte des retours d'expériences sur la mobilisation de l'Observatoire Photographique du Paysage, dans le cadre de la phase de révision de charte ainsi que les démarches de mise en cohérence de l'outil avec les actions de la charte ;
- L'organisation d'une séquence consacrée à l'Observatoire Photographique du Paysage à l'occasion du Séminaire des réseaux urbanisme-paysage et Énergie-climat, prévue du 2 au 4 décembre dans le Parc des Ballons des Vosges. Ce temps permettra à chaque Parc disposant d'un Observatoire Photographique du Paysage de présenter dans le cadre d'un marché aux initiatives, un ou plusieurs outils de médiation / sensibilisation originaux, ludiques et astucieux conçus autour de l'outil ;
- La capitalisation des démarches d'analyses menées dans les Parcs et la mise en regard des différentes typologies d'analyses produites ;
- L'engagement d'une discussion avec le Ministère de la Transition Écologique en vue de réinterroger, pour les Parcs, les modalités d'éligibilité de l'aide octroyée par le Ministère de la Transition Écologique sur l'Observatoire Photographique du Paysage. Cette action pourra s'accompagner d'un travail de lobby fédéral pour interpeller de la ministre Barbara Pompili sur l'importance de valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage, au regard du temps requis à son exploitation optimale ;
- La mise en place d'une action de sensibilisation sur la pertinence de l'outil à destination des élus, moteurs dans la recherche de financements. Cette action pourra être couplée à une démarche de valorisation dans l'optique que l'Observatoire Photographique du Paysage puisse être inscrit comme dispositif essentiel de prise en compte et d'amélioration du cadre de vie ;
- La réalisation d'une réflexion sur le lien entretenu par l'Observatoire Photographique du Paysage avec le projet de territoire, les structures et les unités paysagères ;
- L'inscription d'une étude à engager pour l'année 2021 ;
- La construction d'une base de données Observatoires Photographiques du Paysage sur l'extranet fédéral, afin que les Parcs puissent disposer des éléments produits à l'échelle du réseau sur les thèmes questionnés au cours de l'échange ainsi que d'un maximum de données (cahiers des charges, fiches, contributions).

Nicolas Sanaa

Courriel. nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 06 63 47 46 77



Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional de Camargue : 2009, 2011.
Marais Vigueirat au Sud Grand Port Maritime de Marseille- Baisse de Quenin - Eoliennes et Canal de navigation du Grand Port Maritime de Marseille.

Ateliers Hors les murs, déposez un dossier de candidature !

La huitième vague de candidature est ouverte jusqu'au 4 décembre 2020

Les ateliers Hors les murs, c'est quoi ?



Les ateliers hors les murs pluridisciplinaires sont nés pour répondre au défi de la revitalisation des centres bourgs. Ces ateliers consistent à mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes (développement local, sociologie, urbanisme, architecture, économie, agronomie, paysage...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production de stratégies et d'actions à la maille communale ou intercommunale en renfort de la mise en œuvre de la charte.

La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans la production de stratégies territoriales. Les réponses apportées sont cohérentes et ne se limitent pas qu'à une approche architecturale ou urbaine par exemple.

Comment ça se passe ?



Les étudiants sont immergés toute une semaine dans un village. Ils investissent les lieux en contact avec les acteurs locaux (commerçants, artisans, associations, habitants...), élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientation. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal, parfois élargi aux habitants. En cela, les ateliers peuvent engager un processus de dialogue entre les différents acteurs d'un territoire et participent à l'émergence d'un projet de développement local partagé.

Il est possible d'imaginer un atelier sur un temps plus long, sur le temps d'un semestre ou d'une année scolaire complète, avec des étapes charnières identifiées (diagnostic, immersion, hypothèses de développement, restitution, publication d'un livre blanc).

Pourquoi se saisir de cet outil ?

Chaque atelier est le fruit d'un partenariat entre plusieurs écoles de disciplines différentes et un territoire, c'est une démarche « gagnant-gagnant » entre les communes, les écoles et les étudiants.

Pour les collectivités, les ateliers permettent de bénéficier d'un véritable appui en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, professionnels).

Pour les Parcs naturels régionaux, c'est l'occasion à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière de développement durable, de faire connaître le territoire, d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire et une opportunité de créer des passerelles avec le monde de la recherche.

Pour les écoles, cette action s'inscrit dans un processus pédagogique visant à confronter les étudiants à la complexité d'un territoire. Il s'agit, de l'analyser en croisant d'autres disciplines, afin de développer une approche plus globale des enjeux et de formuler une réponse qui ne soit plus uniquement sectorielle et partielle.

Ce sont des espaces créatifs et prospectifs, des moments d'échange et de débat qui se caractérisent par une grande liberté. Ces ateliers apportent une expertise originale et permettent de bouleverser les regards sur un territoire pour enclencher des projets innovants et vertueux.

Qui peut candidater et comment ?

Une candidature doit associer à minima deux écoles ou établissements de disciplines différentes. Une école d'architecture peut par exemple s'associer avec un département de sociologie. Ces écoles doivent monter un projet sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs et de leurs bassins de vie, tenant compte des dimensions économiques, culturelles, sociales, paysagères...

L'accompagnement de la Fédération des Parcs naturels régionaux dans le montage d'un projet



La Fédération des Parcs intervient tout au long du processus dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Concrètement, elle peut vous aider à trouver une autre école pour compléter votre candidature. Elle apporte aussi une bourse de 1000 euros par atelier choisi et soutenu par le comité de sélection. Elle anime le dispositif auprès des partenaires nationaux et valorise les résultats des ateliers lors de séminaires et colloques du réseau des Parcs.

Les candidatures sont à envoyer directement à la Fédération des Parcs.

Il est possible de déposer un dossier de candidature jusqu'au **4 décembre 2020**.

A noter : se tiendra le **vendredi 11 décembre** le Comité de sélection ateliers Hors les murs.

Fabien Hugault

Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0699938291

Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0663474677

Directeur de la publication :

Éric Brua

Coordination de la publication :

Nicolas Sanaa

Réalisation de la lettre :

Nicolas Sanaa, Fabien Hugault, Anne Badrignans

Production graphique :

Anne Badrignans

Comité de relecture :

Éric Brua, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault

Crédits photographiques :

FPNRF

Parc du Livradois-Forez

Parc des Ballons des Vosges

Benoit Facchi

P.Bogner / OPP PNR BV – 2015

J.Martin / OPP PNR BV – 2007

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, tous droits réservés

Parc Scarpe-Escaut

Parc des Pyrénées Ariégeoises

Parc Loire-Anjou-Touraine

Parc des Monts d'Ardèche

Crédits photographiques Observatoires Photographiques du Paysage :

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Pilat :

Sophie Ristelhueber, Julien Marceau

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Haut-Languedoc :

David Huguenin / PNRHL

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Vosges du Nord,

Thierry Girard / SYCOPARC

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Monts d'Ardèche :

Geoffroy Mathieu/Bertrand Stofleth, Collectif Les Panoramistes

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Alpilles :

Sylvain Duffard / Parc naturel des Alpilles

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Golfe du Morbihan :

David Lédan (PNR Golfe du Morbihan)

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel de Camargue :

Alain Dervieux /PNR Camargue

N° publication ISBN : 978-2-491315-04-7

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  @FederationPNR

